



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Secrétariat général pour les affaires régionales

Mission déconcentration, modernisation
et affaires juridiques

Arrêté du 12 OCT. 2018

portant modification de la composition du Conseil académique de l'éducation nationale

-Académie de Bordeaux-

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L234-1 à L-234-8 et R-234-1 à R-234-15 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 91-106 du 25 janvier 1991 relatif à l'extension à l'enseignement supérieur de la composition et des attributions des conseils de l'éducation nationale dans les académies ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016 portant renouvellement du CAEN de l'académie de Bordeaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juin 2018 portant modification de la composition du CAEN de l'académie de Bordeaux ;

Vu le courrier du 3 octobre 2018 du recteur de la région Nouvelle-Aquitaine, recteur de l'académie de Bordeaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté du 25 avril 2016 relatif au renouvellement du conseil académique de l'éducation nationale de l'académie de Bordeaux est modifié ainsi qu'il suit :

III. 22 MEMBRES REPRESENTANT LES PERSONNELS TITULAIRES

b) 4 représentants des personnels des établissements publics d'enseignements supérieur

Titulaire	Suppléant
UNSA	
(En remplacement de M. GERARD David) M. MERGUI Pascal Crous de Bordeaux	(Pas de changement) M. Patrice BRUN Professeur Université de Bordeaux Montaigne PESSAC 33

IV. COLLEGE REPRESENTANT LES USAGERS

a) 7 représentants des parents d'élèves

- au titre des établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Titulaire	Suppléant
Fédération des conseils de parents d'élèves (F.C.P.E)	
(Pas de changement) M. Jean FRECHIC CDPE 47 10 rue Ledru Rollin / BP 20043 47002 AGEN	(Nouvellement nommée) Mme Sylvie LESOURD 12 lotissement des Baronnes 47180 Bazeille

Article 2

Le reste sans changement.

Article 3

Le recteur de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs régional.

Bordeaux, le **12 OCT. 2018**

Le Préfet de région,
Pour le Préfet,

*L'Adjoint au Secrétaire général
pour les affaires régionales,*


Dominique DEVIERS